

COMMUNE DE STEENWERCK

ARRETE MUNICIPAL

TAXI - AUTORISATION DE STATIONNEMENT n°1

Nos Réf : VD/ASO/AL N° d'ordre : 0241-2026

Le Maire de la Commune de STEENWERCK,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212.1 et suivants,
Vu la loi N°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014,
Vu le code de la route,
Vu le code des Transports,
Vu l'arrêté 391-2009 en date du 17 décembre 2009, portant création d'un emplacement de taxi sur la commune de Steenwerck,
Vu l'arrêté municipal N° 0392-2009 du 17 décembre 2009 autorisant l'exploitation de la place de stationnement N°1 accordée à Monsieur DEROO,
Vu le contrat de location-gérance en date du 24 avril 2018,
Vu l'arrêté municipal N° 142-2024 du 4 juin 2024 portant autorisation de stationnement n°1 ;
Vu la demande de changement de véhicule en date du 6 août 2026 ;
Considérant que Monsieur DEMEYER Clément, né le 14 août 1997, domicilié 43 Résidence du Domaine de Saint-Martin, Saily-Labourse (62113), remplit toutes les conditions nécessaires pour exercer la profession de chauffeur de taxi,

ARRETE

Article 1 : Une autorisation de stationnement de taxi en catégorie B est délivrée à compter du 6 août 2026, à Monsieur Clément DEMEYER.

Article 2 : A cet effet, Monsieur Clément DEMEYER est autorisé à stationner à compter du 6 août 2026, un véhicule taxi sur la voir publique de la commune de Steenwerck.

Article 3 : Le véhicule autorisé sur cet emplacement est le suivant :
TESLA MODEL Y dont le numéro d'immatriculation est HL-883-ZE.

Article 4 : En cas de changement de véhicule, Monsieur DEMEYER sera tenu d'en aviser, sans délai, le Maire de Steenwerck, afin d'effectuer la mise à jour de son permis de stationnement.

Article 5 : Le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord et au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Estaires.

Fait à STEENWERCK le 06 août 2026.

Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Pierre DUPLOUY



App. ché le 10.08.2026